

Le 30/04/20

**Note à propos des réponses apportées par les députés de Lorraine-Sud
aux questions posées par notre groupe AFPS concernant la Palestine**

Madame, Monsieur, cher (e)s ami (e)s

Le conseil d'administration de notre groupe local AFPS de Lorraine-Sud a décidé l'an passé d'interpeller nos parlementaires à propos de différentes questions concernant la gravité de la situation du peuple palestinien, et des actes d'Israël bafouant les résolutions de l'ONU, et du droit international et mettant en cause les droits de l'homme universels.

Nous avons tout d'abord sollicité nos parlementaires par courrier afin de leur demander d'intervenir auprès du gouvernement sur trois questions :

1^{er} La question de l'étiquetage des produits issus des colonies Israéliennes en Cisjordanie.

Pour rappel, une notice interprétative de la commission européenne précise l'interprétation de la réglementation concernant l'étiquetage des produits issus des colonies israéliennes : l'étiquette doit mentionner « colonie israélienne » et pas « Israël ».

Le gouvernement français a repris cette notice sous forme d'un avis aux opérateurs économiques. Cet Avis a fait l'objet d'un recours d'un producteur israélien installé dans une colonie et d'une organisation de soutien de la politique de colonisation du gouvernement israélien devant le Conseil d'État. Prenant prétexte de cette question préjudicielle, pourtant non suspensive, le ministère de l'économie et des finances avait décidé de surseoir à tout contrôle, gelant de fait l'application de l'Avis pendant de nombreux mois.

Depuis, la Cour de Justice de l'Union Européenne nous a donné raison. Le gouvernement français doit faire respecter l'étiquetage correct.

2^e La question de la participation d'entreprises françaises aux travaux d'extension du tramway de Jérusalem-Est vers les colonies.

Depuis, suite à la campagne nationale à l'appel de huit associations et syndicats dont l'AFPS, les trois entreprises françaises intéressées se sont retirées de l'appel d'offres pour la prolongation du tramway vers les colonies d'occupation à l'Est de Jérusalem.

3^e Le débat qui a eu lieu à l'Assemblée Nationale sur l'antisémitisme

Une résolution proposée par un député « La République en Marche » faisant l'amalgame entre l'antisémitisme et l'action et les propos condamnant les actes d'Israël à l'égard du peuple Palestinien.

Depuis, ce débat a eu lieu, et le texte de la résolution voté par une assemblée déserte, a été vidé de toute criminalisation des actions de solidarité envers la Palestine. Une victoire du droit à l'expression et à la condamnation d'actes contraires aux droits humains.

Nous avons pu rencontrer tous les députés, à l'exception de Mme **Caroline FIAT** députée « France Insoumise » qui après avoir fait trainer de longues semaines une réponse à notre demande de rendez-vous, a fini par nous proposer une date, remise à deux reprises, à laquelle elle n'était même pas présente. Nous avons donc été reçus par une attachée parlementaire.

Signalons toutefois qu'elle a voté comme son groupe à l'Assemblée, contre le texte de résolution « Maillard »

Nous avons rencontré M. **Dominique POTIER** député PS à sa permanence de Toul le 20/09/19. Au cours de l'échange, D Potier a confirmé comme il l'avait dit précédemment qu'il était intervenu -suite à la demande de l'AFPS- auprès du ministre de l'économie B Lemaire le 12 juin 2019 à propos **de l'étiquetage des produits issus des colonies israéliennes en Palestine**. Il a remis à la délégation un double de ce courrier, lui demandant de ne pas le divulguer au-delà des membres du bureau de l'AFPS de Lorraine-sud.

Un échange a également eu lieu à la demande de l'association sur la question du **prolongement du tramway vers les colonies à Jérusalem-Est**. D. Potier s'était engagé à interpeller la direction de la *Caisse des Dépôts et Consignation*.

D. Potier nous a réaffirmé son opposition au projet de résolution « Maillard ». Il a demandé à l'AFPS de lui faire parvenir les éléments de réflexion afin de lui permettre de mieux étayer son intervention le moment venu.

Les représentants de l'AFPS ont argumenté sur le fait que le texte pouvait être acceptable - ce qui avait pu abuser certains pays-, mais que les exemples qui l'accompagnaient étaient très dangereux.

M. D. Potier a tenu parole et a voté contre la résolution.

Signalons qu'il s'est rendu disponible pour être présent lors de l'assemblée générale de notre association.

Nous avons rencontré M. **Thibault BAZIN** député « Les Républicains » le 21/10 2019 à sa permanence à Lunéville. Il nous avait déjà reçu quelques mois auparavant, mais sans suite.

Concernant les deux premiers points, il s'est déclaré comme n'ayant aucune compétence particulière n'étant pas membre de la commission des affaires étrangères, et étant limité dans la possibilité de questions écrites au gouvernement. Il a toutefois proposé de prendre contact avec des collègues de son groupe siégeant à la commission. Une façon polie de « botter en touche ».

Concernant le débat sur la résolution « Maillard » et l'amalgame visant à criminaliser l'action de dénonciation des actes israéliens et de les assimiler à de l'antisémitisme, il a minimisé la portée d'un tel débat et d'une résolution qui n'a la portée ni d'un décret, ni d'une loi.

Lors du vote de ladite résolution, il était absent en séance au moment du vote, car participant à une réunion de la commission de la défense et des forces armées dont il est membre et qui se tenait au même moment que le vote !

Nous avons rencontré M. **Laurent GARCIA** député Modem à sa permanence de Nancy en Novembre 2019. Il nous avait déjà reçu précédemment, et avait posé une question écrite au gouvernement sur la mise en application de la réglementation sur l'étiquetage des produits des colonies israéliennes.

Concernant cette question, la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne étant intervenue, ainsi que le retrait des entreprises françaises des travaux d'extension du tramway de Jérusalem, nous lui avons demandé d'intervenir afin que le gouvernement mette en application l'étiquetage correct. Lorsque nous lui avons demandé d'appuyer l'idée d'une loi interdisant la vente de tous produits issus des colonies, il nous a dit vouloir se donner le temps à la réflexion ...

Concernant la résolution « Maillard », il nous a indiqué être plutôt contre le vote de cette résolution tout comme le groupe « Modem » auquel il appartient.

Nous apprenions quelques jours après qu'en fait il avait été un des premiers signataires du texte aux côtés du député Maillard.

Quel courage, et surtout quel double langage !

Nous lui avons écrit afin de lui indiquer que nous n'étions pas dupes, et qu'il aurait pu avoir le courage d'échanger avec nous s'il ne partageait pas notre avis, ce qui est son droit.

Sans doute nos démarches ont pu jouer un rôle, car lui aussi s'est absenté au moment du vote sur la résolution « Maillard » à l'Assemblée.

Après un premier rendez-vous manqué, ou elle était absente, nous avons pu rencontrer la députée « La république en Marche » Mme **Carole GRANDJEAN** le 25/11/19 a sa permanence de Nancy.

Concernant l'étiquetage des produits issus des colonies et la nécessité que le gouvernement fasse respecter la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne, Mme Grandjean est d'accord avec nous que cette situation est anormale et que la réglementation doit être appliquée mais elle n'interviendra pas auprès du gouvernement car elle s'est donnée comme règle de conduite de n'intervenir que sur les thèmes sur lesquels elle a décidé de s'engager et la Palestine ne fait pas partie de ces thèmes. C'est clair.

Concernant le projet de résolution Maillard, Mme Grandjean considère que cette résolution est inopportune. Selon elle, la loi est suffisante pour punir l'antisémitisme et il lui paraît dangereux de cibler une seule forme de racisme en oubliant les autres. Pour autant, elle n'avait pas encore arrêté sa position sur le vote et elle l'a fait à la suite de la discussion dans le groupe LREM. Elle a voté pour le texte de résolution

Elle est la seule à l'avoir fait parmi les cinq députés lorrains.

Nous ne serions pas complets si nous ne soulignons pas l'engagement clair du sénateur « PS » **Olivier JACQUIN** qui est un fidèle soutien de la cause palestinienne et qui est intervenu à plusieurs reprises sur la question de l'étiquetage des produits des colonies, ainsi que sur la participation d'entreprises françaises au projet de prolongation du tramway vers Jérusalem Est (par question écrite au ministre de l'Europe et des affaires étrangères le 27/09/2019, s'étonnant « du silence de la France qui a par ailleurs dénoncé de façon récurrente la colonisation du territoire palestinien par le gouvernement d'Israël »).

C'est d'ailleurs le seul sénateur ayant répondu à nos courriers.

Certains que vous trouverez intérêt à ce courrier, veuillez recevoir madame, monsieur l'expression de nos sentiments les meilleurs, et de notre détermination dans la solidarité du peuple palestinien.

Pour le bureau de l'AFPS Lorraine-Sud

Alain Desmarest

Président

